

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA SEMAINE DU SPORT

### ARTICLE 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### Article 1-1 - Modalités

Les inscriptions **se font par ordre d'arrivée** à Niort-Associations - Maison des Associations, 12 rue Joseph Cugnot à Niort. L'inscription se fait par **journée complète et pour la semaine entière**.

Le début et la fin des inscriptions seront déterminés chaque année par Niort-Associations.

La Semaine du Sport est destinée **en priorité aux Niortais**. La Semaine du Sport permet la découverte d'activités sportives.

Les sports devront être classés par ordre de préférence. **Il est important de choisir au moins 3 activités** compte tenu du nombre de places dans chaque discipline. **En cas d'affluence, l'ordre d'inscription tiendra compte des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> choix.**

#### Article 1-2 - Les conditions

Pour pratiquer les activités de la Semaine du Sport, l'enfant doit être couvert par une assurance en responsabilité civile. **Si des activités nautiques sont proposées, l'enfant devra justifier du certificat ou attestation des 25 mètres.**

L'enfant doit être en classe de **CE2, CM1 et CM2**.

#### Article 1-3 - Tarification

Les tarifs seront votés, chaque année, par Niort-Associations. Pour les Niortais, la tarification sera fixée en fonction de leur quotient familial. Il leur sera donc **demandé lors de l'inscription de présenter le justificatif correspondant**.

#### Article 1-4 - Modalités de paiement

Le paiement de l'inscription pourra se faire selon les moyens suivants : chèques bancaires ou postaux, espèces.

### ARTICLE 2 - FONCTIONNEMENT

#### Article 2-1 - Modalités

Les activités sportives sont réalisées par des associations dans les règles fixées par chaque fédération française du sport concerné. Elles sont animées par des éducateurs diplômés.

L'organisation de cette semaine est sous la responsabilité de Niort-Associations. Pendant les trajets domicile-lieu de rendez-vous, les enfants sont placés sous la responsabilité du représentant de l'autorité parentale.

Celui-ci devra préciser s'il autorise son enfant à venir seul et à quitter l'activité par ses propres moyens. Dans le cas où l'enfant n'a pas été autorisé à quitter seul le lieu d'activité, un parent ou un représentant légal de l'enfant s'engage à venir chercher celui-ci dès la fin de l'activité.

En cas d'accident, les éducateurs sportifs seront autorisés à faire soigner l'enfant et à pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin. Les frais médicaux resteront à la charge du représentant légal. L'enfant sera à jour des vaccinations réglementaires.

Le début et la fin des activités seront fixés chaque année par Niort-Associations.

**Niort-Associations ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, perte ou casse d'objets de valeur.**

#### Article 2-2 - Que faire à la première séance ?

L'enfant doit se présenter à la salle de sport de la Venise Verte **64, rue Jacques Daguerre 79000**

**Niort.**

L'enfant est pris en charge par Niort-Associations de 8h30 à 17h15 (**déjeuner et goûter compris**)

### ARTICLE 3 - REMBOURSEMENT

#### Article 3-1 - Cas de remboursement

Il sera procédé au remboursement de la Semaine du Sport **seulement dans le cas suivant** :

- **Empêchement médical de longue durée de l'enfant sur présentation d'un certificat médical.**

Le remboursement de ces frais aura alors lieu au prorata des jours d'absence.



## SEMAINE DU SPORT

Du 25 au 29 avril 2022



**Réservée aux enfants en classe**  
**de CE2 CM1 CM2**

**INSCRIPTIONS DU 28 MARS au 8 AVRIL 2022**

à Niort-Associations du lundi au vendredi de **9h00 à 17h30**

Maison des Associations - 12 rue Joseph Cugnot – NIORT

Tél. : 05.49.09.06.09 / mail : [secretariat@niort-associations.fr](mailto:secretariat@niort-associations.fr)

**NOM, PRÉNOM DE L'ENFANT :** \_\_\_\_\_

*Les sports doivent être classés par ordre de préférence en les numérotant de 1 à 3 **DANS CHACUNE DES COLONNES**. Si le choix N°1 de votre enfant est complet nous tiendrons compte de son choix N°2 ou N°3. **Les enfants effectueront un sport le matin et un sport l'après-midi (les mêmes toute la semaine).***

### CHOIX DES ACTIVITES

#### **DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES**

MATIN	Numéroter de 1 à 3 par ordre de préférence	APRES-MIDI	Numéroter de 1 à 3 par ordre de préférence
Escalade (La Verticale) <i>(les enfants faisant déjà de l'escalade ne seront pas prioritaires)</i>		Athlétisme (Stade Niortais) Athlétisme)	
Gym Rythmique (ANGR)		Boxe (Le Poing de Rencontre Niortais)	
Handball (Niort Handball Souchéen)		Football (UA Niort St Florent)	
Judo (Judo Club Niortais)		Golf (Golf Niort-Romagné)	
Tennis de Table (Niort Tennis de Table)		Patinage (NiortGlace)	